

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 136)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 5 .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de suppression de gage.